

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Etaient présents : MM. AYCAGUER, BOYE, PASIAN, SOBIERAJEWICZ, BRUSTON, GUY, MERCI, MAINARDIS, HERNANDEZ, SACAREAU, MARAIS, DE OLIVEIRA, PREOTTO, LANGER, CHAUDRON, GIRARD.

Absents ayant donné procuration : Mme LAFARGE à M. AYCAGUER, Mme MONDON à Mme BOYE, M. MONTES à M. GUY, M. MICLO à M. BRUSTON.

Absents excusés : MM. HOMEHR, BRETOS.

Absentes : Mme RICHARDSONS.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

Mme Catherine HERNANDEZ est élue secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 13 février 2019, les remarques suivantes ont été formulées :

- M. BRUSTON souhaite apporter une modification sur les propos qui ont été retranscrits page 4 avant dernier paragraphe. Il est écrit « M. BRUSTON répond avoir reçu un courrier du SDEHG, à la suite duquel, la commission communale s'est réunie pour en discuter, sachant que le SDEHG ne souhaite pas poursuivre l'association du Département à ce projet ». Or, M. BRUSTON a dit au lieu de « sachant que le SDEHG ne souhaite pas poursuivre l'association du Département à ce projet », que « ce courrier pose un certain nombre de questions sur la suite du projet ».

M. le Maire rappelle fermement, avoir exigé du Conseil Municipal la transmission des remarques sur le compte-rendu par écrit avant la séance.

M. le Maire demande à M. BRUSTON d'en faire de même, afin de valider sa demande.

M. Bruston répond qu'il avait bien suivi cette procédure lors du précédent compte-rendu mais que sa demande n'ayant pas été prise en compte, il a préféré faire sa demande de modification directement en séance du conseil.

- M. le Maire dit avoir reçu une modification de M. PASIAN :

« Je n'ai pas dit que le SDEHG était incompétent en matière de chaufferie bois, j'ai dit que le SDEHG n'était pas expert dans le domaine et qu'il construisait son expérience au fur et à mesure de l'avancée des projets de Lherm et de Saint-Gaudens ».

- M. CHAUDRON a une remarque page 7 - point 5 sur les travaux sur le réseau pluvial Avenue de Gascogne, où Mme BOYE dit avoir réalisé deux devis pour les travaux et a proposé de retenir l'entreprise DUPUY pour 10 870 €. Or, lors de la commission « Budget » M. CHAUDRON dit avoir remarqué que ces travaux n'étaient pas inscrits, alors qu'ils ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Mme BOYE répond ne pas avoir dit cela, mais avoir un devis et que celui de M. DUPUY servirait pour une demande de subvention.

M. le Maire répond que ces travaux seront inscrits dans le budget assainissement.

Après vérification de l'enregistrement, la rédaction du compte rendu sur ce sujet du 13/02 est tout à fait exacte.

### **1- Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 :**

M. le Maire présente et commente le document.

Il est obligatoire dès 3500 habitants

Il permet d'informer, de recueillir et d'engager une concertation sur les actions qui vont guider la municipalité au service de l'ensemble de la population.

Il permet également de présenter une information complète sur le contexte financier et économique de la commune.

La fiscalité locale, l'évolution des bases d'imposition :

BASE D'IMPOSITION NOTIFIÉE	2018	2017	2016	2015
TAXE D'HABITATION	3 547 000 €	3 493 345 €	3 404 028 €	3 315 791 €
FONCIER BÂTI	2 570 000 €	2 542 626 €	2 511 780 €	2 442 252 €
FONCIER NON BÂTI	69 300 €	68 169 €	66 932 €	66 846 €

Augmentation de plus de 5 % des bases de la Taxe d'habitation en 4 ans.

Augmentation de 5,7 % des bases du foncier bâti.

Ces augmentations sont dues aux nombreuses constructions et à une augmentation des bases votées chaque année dans la loi de finances.

Elle sera de 1,022 % en 2018.

La fiscalité locale, les taux d'imposition communaux :

TAUX D'IMPOSITION	2018	2017	2016	2015
TAXE D'HABITATION	13,97 %	13,97 %	14,40 %	14,00 %
FONCIER BÂTI	18,71 %	18,71 %	18,50 %	18,50 %
TAXE ENLÈVEMENT ORDURES MÉNAGÈRES PRÉLEVÉES SUR LES BASES DU FONCIER BÂTI	14,50 %	14,50 %	14,50 %	14,50 %
Sous-total : Foncier Bâti+TEOM	33,21 %	33,21 %	33,00 %	33,00 %
FONCIER NON BÂTI	72,16 %	72,16 %	76,77 %	76,77 %

Le Pacte Fiscal de la C.C. Cœur de Garonne a prévu que l'addition de la fiscalité des communes et de la Communauté de Communes pour les administrés resterait la même en 2017 qu'en 2016.

Donc, pas d'augmentation d'impôts pour les Lhermois en 2018.

La fiscalité locale, le produit des impôts locaux revenant à la commune :

PRODUITS COMMUNAUX	2018	2017	2016	2015
TAXE D'HABITATION	495 516 €	478 612 €	495 504 €	457 520 €
FONCIER BÂTI	480 847 €	474 486 €	461 760 €	450 660 €
FONCIER NON BÂTI	50 007 €	49 141 €	51 359 €	51 436 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	- 370 559 €	- 11 426 €	- 23 971 €	- 23 971 €
<b>TOTAL</b>	<b>655 811 €</b>	<b>990 813 €</b>	<b>984 652 €</b>	<b>884 614 €</b>

Pour TH, FB, FNB le produit encaissé par la Commune = Bases d'imposition x taux d'imposition



La variation de l'attribution de compensation s'explique par le transfert du gymnase, enfance jeunesse et des autres compétences transférées.

M. BRUSTON demande confirmation de la date de transfert de la compétence enfance jeunesse à la CCCG au 01/01/2018. M. le Maire confirme.

M. BRUSTON poursuit en demandant confirmation du transfert à la CCCG du centre de loisirs au 01/01/2018. M. le Maire confirme bien la date de ce transfert.

M. BRUSTON rapporte que lors de la commission des travaux de la Communauté de Communes, il lui a été précisé que le transfert datait du 01/01/2019. M. le Maire confirme que le transfert à la CCCG a bien été acté au 01/01/2018.

La dette, remboursement des annuités :

Année	CAPITAL	INTÉRÊTS	TOTAL
2019	196 327 €	65 985 €	262 312 €
2018	229 070 € (dont 27 854 € de FCTVA)	74 530 €	303 600 € (275 746 € sans FCTVA)
2017	250 700 € (dont 27 854 € de FCTVA)	96 400 €	347 100 € (319 246 € sans FCTVA)
2016	215 100 €	105 100 €	320 200 €
2015	237 972 €	115 278 €	353 250 €

La dette : La dette en capital restant dû et par habitant

	Capital restant dû	Nombre d'habitants	Dette par habitant
2019	1 536 866 €	3 711	414,14 €
2018	2 168 460 €	3 647	594,59 €
2017	2 419 169 €	3 658	661,34 €
2016	2 578 476 €	3 610	714,26 €
2015	2 816 447 €	3 566	789,80 €

L'encours de la dette est de 414 € par habitant de Lherm.

Elle est de 833 € pour les communes de la même strate de population (de 3500 à 10 000 habitants) en France.

Depuis 2011, aucun emprunt n'a été réalisé par la commune et plusieurs emprunts se sont éteints. La population est en augmentation, d'où une forte diminution de la dette par habitant.

Les dotations de l'État :

Années	2018	2017	2016	2015
Dotations Globales de Fonctionnement	329 657 €	330 602 €	346 689 €	379 881 €
Dotations de Solidarité Rurale	161 251 €	148 406 €	116 925 €	98 189 €
Dotations Nationales de Péréquation	107 035 €	100 731 €	99 761 €	103 709 €



Fonds de péréquation  
des recettes fiscales 63 480 € 63 480 € 54 637 € 46 406 €  
intercomm.

<b>Total</b>	<b>661 423 €</b>	<b>643 219 €</b>	<b>618 012 €</b>	<b>628 185 €</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

On notera que la DGF est en diminution constante depuis 2014 mais que les dotations de péréquation et de solidarité rurale sont en augmentation constante, la commune de Lherm étant considérée comme une commune pauvre.

Au total, les dotations ont augmenté de 5,3 % depuis 2015.

Les dépenses de fonctionnement :

	2018	2017	2016	2015
Charges à caractère général	604 106 €	678 071 €	658 695 €	619 516 €
Personnel	809 810 €	948 118 €	933 931 €	929 494 €
Autres charges de gestion courante	146 524 €	259 226 €	299 497 €	268 052 €
Atténuation de produits	437 189 €	58 926 €	71 471 €	71 471 €
Charges financières	69 109 €	91 460 €	100 566 €	173 205 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	1 900 €	1 767 €	/
Amortissements	38 170 €	26 945 €	23 677 €	21 666 €
042 - Cession d'actif	158 152 € (1)	358 328 € (2)	/	187 000 € (3)
<b>TOTAL</b>	<b>2 265 060 €</b>	<b>2 422 974 €</b>	<b>2 089 604 €</b>	<b>2 270 404 €</b>

1) Vente camion polybenne, maison « Presbytère Avenue de Toulouse »

(2) Vente terrains pour la ZAC C.C. Coeur de Garonne (38 328 €), Lotissement Communal (320 000 €).

(3) Vente Maison « ancienne crèche ».

Les dépenses de personnel :

Poste Personnel	2018	2017	2016	2015
Dépenses	809 810 €	948 118 €	933 931 €	929 494 €
Compensations État sur CAE, CA, Rembt Maladie, A.T., Participation CAF, etc...	24 701 €	81 270 €	93 617 €	67 970 €
Coût Réel Charge de Personnel	785 109 €	866 848 €	840 314 €	861 524 €
Effectif en équivalent temps plein	19	23	23	25

Les recettes de fonctionnement :

Recettes	2018	2017	2016	2015
Atténuation de charges (1)	24 701 €	81 270 €	93 617 €	67 970 €
Produits des services	203 491 €	200 668 €	249 877 €	233 139 €
Impôts et taxes	1 153 728 €	1 106 836 €	1 092 911 €	1 043 091 €
Dotations, participations	883 256 €	838 798 €	803 271 €	829 309 €
Autres produits de gestion courante	20 626 €	50 964 €	38 534 €	63 417 €
Produits financiers	6 918 €	7 453 €	7 963 €	8 452 €



Produits exceptionnels	220 €	22 448 €	8 601 €	6 614 €
042-Travaux en Régie	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
<b>042- Cession d'actif (2)</b>	<b>158 153 €</b>	<b>358 328 €</b>	<b>/</b>	<b>187 000 €</b>

1) Remboursements des salaires des contrats de droit privé (CES, CEC, CAE, CA...) ainsi que remboursements pour maladies et accidents du travail des agents titulaires.

(2) 2017 : Vte terrain au Budget annexe du Lotissement, vte terrain à la C.C. Cœur de Garonne pour zone d'activités.

2018 : Vte camion polybenne et maison Avenue de Toulouse.

Evolution du résultat de fonctionnement :

	2015	2016	2017	2018
Report résultat N-1	189 093 €	167 680 €	182 850 €	136 640 €
Recettes fonctionnement	2 498 992 €	2 354 774 €	2 726 765 €	2 511 093 €
Dépenses fonctionnement	2 270 405 €	2 089 604 €	2 422 974 €	2 265 060 €
Réalisation de l'exercice	228 587 €	265 170 €	303 791 €	246 033 €
Total réalisation + report	417 680 €	432 850 €	486 641 €	382 673 €
<b>Affectation en investissement N+1</b>	<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>250 000 €</b>

M. le Maire propose d'inscrire 250 000 € en investissement pour 2019 au titre de l'affectation du résultat. Accord à l'unanimité.

Les dépenses d'investissement :

	2018	2017	2016	2015
Dotations, fonds divers et réserve	0 €	0 €	3 556 €	/
Remboursement capital des emprunts	229 069 €	250 710 €	215 015 €	237 972 €
Immobilisations incorporelles (I)	24 564 € (1)	13 270 €	290 €	/
Immobilisations corporelles (II)	65 628 € (2)	36 589 €	28 219 €	15 846 €
Immobilisations en cours (III)	444 145 € (3)	132 211 €	281 334 €	649 448 €
040 – Opérations d'ordre entre section	80 153 € (4)	60 000 €	60 762 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>843 559 €</b>	<b>492 780 €</b>	<b>589 176 €</b>	<b>963 6 €</b>

(1) Etude schéma directeur pluvial et assainissement, étude VRD pour aménagement rond point Av.Versailles, logiciel « Paprika » pour médiathèque.

(2) Camion polybenne, matériel informatique (Mairie, Médiathèque, Ecoles), mobilier (Ecoles, Médiathèque), Pack défibrillateur, terminal de verbalisation électronique pour Police Municipale.



- (3) Travaux rénovation énergétique, restaurant scolaire, accessibilité, étanchéité club house de tennis, M.O. église, travaux cour école maternelle, théâtre de verdure, aire « arrêt minute » au G.Scol., trvx trottoir arrêt de bus à l'Orangerie, travaux courts de tennis.
- (4) Travaux en régie, Plus ou moins value sur cession d'immobilisation.

M. BRUSTON demande si le FCTVA concerne tous les investissements, supposant que le remboursement en capital des emprunts n'est pas concerné.

M. le Maire confirme qu'il est évident que le FCTVA ne s'applique pas sur le remboursement en capital des emprunts.

Les recettes d'investissement :

RECETTES	2018	2017	2016	2015
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, TA)	194 647 € (1)	142 593 €	143 503 €	248 947 €
Subventions d'investissement	115 181 € (2)	145 158 € (2)	78 728 €	203 195 €
Emprunts et dettes assimilées	/	/	/	55 709 €
Immobilisations Financières	12 081 € (3)	11 547 € (3)	11 036 €	10 547 €
Immobilisations en cours		/	/	/
Affectation Résultat fonctionnement	350 000 €	250 000 €	250 000 €	/
Amortissements	38 169 €	26 945 €	23 677 €	21 666 €
Opérations cession d'actif	158 153 € (4)	358 328 €	/	187 000 €
Opération pour compte de tiers	/	/	762 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>868 231 €</b>	<b>934 571 €</b>	<b>507 706 €</b>	<b>727 064 €</b>

(1) FCTVA, Taxes d'Aménagement.

(2) Aides : rénovation thermique (Fsil), mission M.O. Eglise, camion, tondeuse, logiciel médiathèque, amendes de police.

(3) Encours dette terrain synthétique (C.C. du Savès).

(4) Vte Camion, maison Avenue de Toulouse.

### Résultat global 2018

Résultat fonctionnement :

+ 382 672,99 €

+

Résultat investissement :

+ 285 729,25 €

**= + 668 402,24 €**

### Résultat global 2017

Résultat fonctionnement :

+ 483 640,20 €

+

Résultat investissement :

+ 261 057,46 €

**= + 747 697,66 €**

**Affectation en investissement :**

En 2016 : 250 000 €

En 2017 : 250 000 €

En 2018 : 350 000 €

En 2019 : 250 000 €

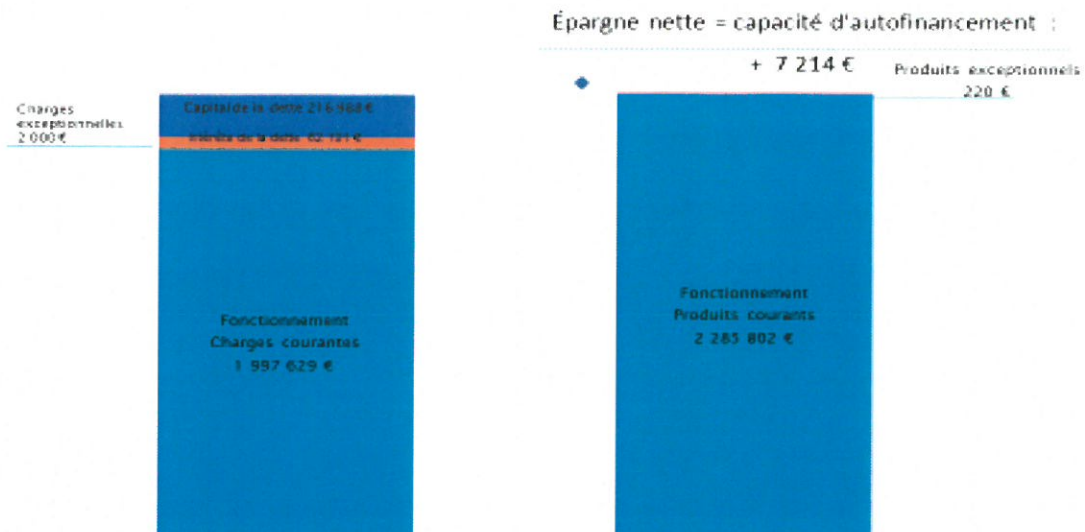
Endettement pluriannuel :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2018	303 582.38 €	74 512.93 €	229 069.45 €	2 168 459.75 €
2019	262 311.94 €	65 985.46 €	196 326.48 €	1 536 866.20 €
2020	220 877.20 €	57 678.32 €	163 198.88 €	1 340 539.72 €

Ratio niveau d'endettement : Le niveau d'endettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 0,8 année. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 1,8 pour les collectivités de 2000 à 5000 habitants.

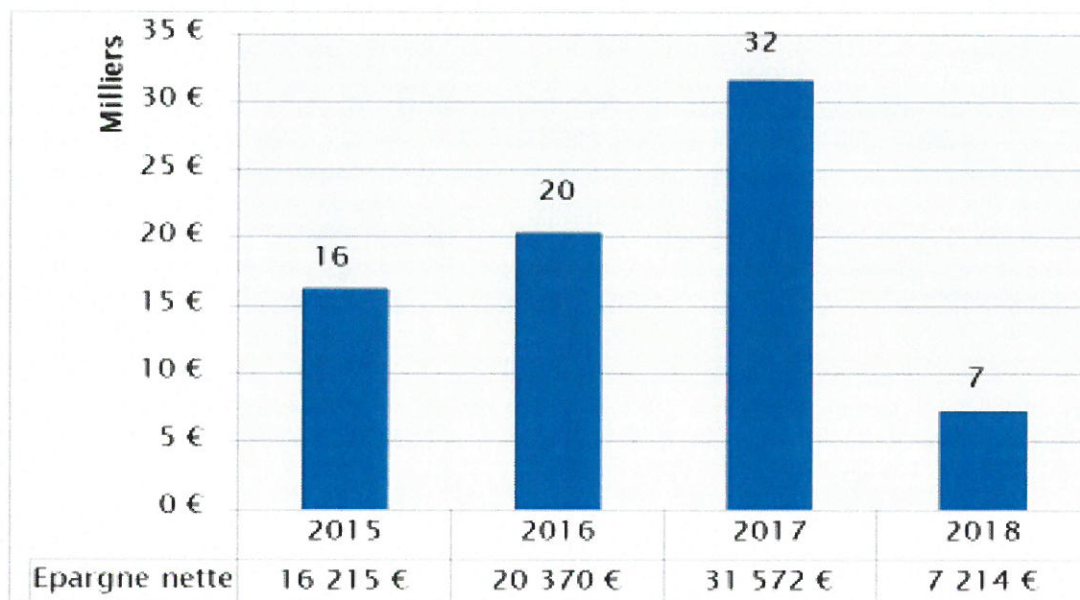
	2018
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	2 168 460 €
Produits réels de fonctionnement	2 401 249 €
Taux d'endettement (années) au 31/12/2017	1.06
Taux d'endettement (années) au 31/12/2018	0.90
Taux d'endettement (années) au 31/12/2019 (estimation)	0.64
Taux d'endettement (années) au 31/12/2020 (estimation)	0.56





Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

## ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE



M. le Maire rappelle qu'en 2014 l'épargne nette était négative à 195000 € et il remercie le conseil d'avoir voté le budget en 2014. Il se satisfait que le travail collectif ait contribué au



redressement des comptes permettant ainsi à la commune d'engager d'importants équipements particulièrement en 2019. Il rajoute qu'il est le seul à faire ce constat.

Il complète son intervention en précisant que cet accident budgétaire est dû à plusieurs facteurs en particulier le transfert de charge à la CC du Savès de la voirie (2012) et des terrains de grands jeux (2014) qui étaient imputés en investissement et qui à travers l'attribution de compensation se retrouvent affectés en fonctionnement. Cela a alourdi nos dépenses de fonctionnement de plus de 200 000 €. A cela, s'ajoute le paiement à la MJC de 91 500 € d'arriérés.

Le redressement des comptes est intervenu l'année suivante, malgré la baisse de la DGF et le paiement des premiers ICNE, grâce à des économies drastiques et une augmentation de la pression fiscale.

La fusion des 3 intercommunalités pour créer Cœur de Garonne a permis de stabiliser la pression fiscale. En effet, les taux de Foncier Bâti et de Taxe d'Habitation de la commune et de l'intercommunalité restent les mêmes depuis la fusion en 2017-2018 et la proposition pour 2019 est de maintenir la même pression fiscale.

En conclusion, la dette de la commune de Lherm est maintenant en dessous de la dette moyenne des communes de la strate.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt depuis 2011 et l'annuité pour 2018 a diminué de près de 45000 € puis de 40000 € en 2019 et à nouveau de 40000 € en 2020.

La vente des lots du lotissement communal et de l'ancien presbytère, permettra de financer une partie de la cantine-réfectoire, les travaux d'entretien et d'accessibilité des bâtiments communaux et de l'église.

Bien entendu, le complément de financement sera assuré par l'emprunt rendu possible par la forte baisse de l'encours actuel. La faible pression fiscale exercée par la commune et l'important patrimoine foncier aliénable (environ 4 hectares de terrains constructibles) sont deux leviers mobilisables pour la réalisation de projets communaux.

En effet, les annonces du gouvernement vont vers une diminution importante des dotations de l'Etat et il sera indispensable de bénéficier de ressources propres pour compenser ce désengagement.

Enfin, on peut espérer que la nouvelle Communauté de Communes de Cœur de Garonne (CCCG) contribuera à améliorer les services existants et en développera de nouveaux en investissant sur la commune de Lherm.

M. le Maire évoque la réunion de ce jour à la CCCG où une étude financière a été rendue. La situation financière reste très sensible et il faudra que la commune reste très prudente sur les dépenses sollicitées à la CCCG.

M. le Maire note qu'à part les deux questions de M. BRUSTON, le Conseil s'est montré, contrairement à ce qui est d'actualité, très peu participatif sur ce document d'orientations budgétaires.

<b>INVESTISSEMENTS 2019 - DEPENSES</b>	<b>Article Dépense</b>	<b>Montant Dépenses TTC</b>	<b>Aides notifiées</b>
<b>Restitution de trop perçu de taxe d'aménagement</b>	10226	1 500.00	
<b>Remboursement capital des emprunts</b>	1641	197 000.00	



Schéma pluvial et assainissement + étude et M.O Axe Ingénierie	2031	10 000.00	
Mise aux normes et re-design du site internet	2051	5 400.00	
Véhicule électrique	2182	27 000.00	6 400,00
Serveur Mairie + Matériel informatique	2183	10 000.00	
Mobilier médiathèque, Groupe-Scolaire	2184	15 000.00	
Panneau d'informations	2188	16 500.00	
Potelets, barrières, divers matériels pour service technique	2188	8 000.00	
Maîtrise d'Œuvre restaurant scolaire	2313	99 000.00	
Construction restaurant scolaire	2313	1 570 300.00	756 000,00
Réfection toiture des anciens Ateliers Techniques	2313	47 100.00	14 500,00
Travaux toiture chapelle	2313	3 050.00	
Travaux rénovation énergétique – Phase 2	2313	47 100.00	136 545,00
Chaufferie bois – Phase 3	2313	421 883.00	229 945,00
Travaux Eglise_	2313	130 500.00	
Travaux en régie 2019	2313	60 000.00	
Protection de la digue et curage de la mare Pré- Cahuzac	2315	24 100.00	8 000,00
Travaux d'accessibilité 2019 (cour élémentaire, skate park, club house tennis, city stade)	2315	240 000.00	40 360,00
Cheminement en 0/20 de la place du village vers le collège	2315	12 800.00	
Curage de fossé Chemin Brousset	2315	2 900.00	
Modification et maintenance parcours de course d'orientation	2315	1 000.00	
Borne recharge VE EcoMotion	2315	2 600.00	
Signalétique médiathèque	2315	1 200.00	
Cavernes nouveau cimetière	2315	3 250.00	
Rajout de cases au columbarium ancien cimetière	2315	2 500.00	
<b>TOTAL</b>		<b>2 959 683,00</b>	<b>1 191 750,00</b>



INVESTISSEMENTS 2019 - RECETTES	Article Recette	Montant Recettes
Excédent reporté 2018	001	285 729.25
Vente terrain	024	50 000.00
Affectation résultat de fonctionnement 2018	1068	250 000.00
FCTVA 2017	10222	25 000.00
Taxe d'Aménagement	10226	50 000.00
Aide départementale réfection toiture anciens ateliers techniques	1323	14 500.00
Aide départementale achat véhicule électrique	1323	6 400.00
Aide départementale protection digue et curage de la mare Rue Pré-Cahuzac	1323	8 000,00
Aide départementale travaux d'étanchéité du club house de tennis (travaux payés en 2018)	1323	2 100.00
Aide départementale travaux d'aménagement de la cour maternelle (travaux payés en 2018)	1323	7 600.00
Aide départementale création théâtre de verdure (travaux payés en 2018)	1323	1 300.00
Aide départementale travaux restaurant scolaire – Contrat de territoire 2018 & 2019	1323	378 000.00
Aide travaux restaurant scolaire – DETR 2018	1341	378 000,00
Aide FEDER pour travaux rénovation énergétique	1327	88 852.00
Aide FSIL 2017 pour travaux rénovation énergétique	1321	137 600.00
Aide travaux accessibilité – DETR 2017	1341	22 442.00
Aide Région travaux accessibilité	1322	17 918.00
Aide Région chaufferie bois	1322	119 988.00
Certificat d'Economie d'Energie pour Phase 1 & 2	1328	15 000.00
Participation Cté des Cnes pour rénovation énergétique du centre de loisirs	13251	5 050.00
Rbt capital emprunt Stade par C.C. Coeur de Garonne	276351	12 640.00
Amortissements 2019	28....	61 100.00
Virement section de fonctionnement	021	269 333.97
Emprunt	1641	753 129.78
<b>Total</b>		<b>2 959 683.00</b>

M. le Maire conclut son exposé en précisant que l'emprunt qui devrait être contracté, n'impactera pas les finances de l'année 2020, l'échéance de la première annuité sera à la mi année 2020.

M. le Maire se satisfait personnellement de terminer son mandat avec une situation financière plutôt saine, ne demandant pas au Conseil Municipal de se joindre à ses propos.

## TAUX D'IMPOSITION 2019 : Taxe d'Habitation et Taxes Foncières

	Bases 2018	Taux 2018	Produits 2018	Bases 2019	Taux 2019	Produits 2019 sans changer les taux	Différence Produits 2019/2018
Taxe d'Habitation	3 547 000 €	13,97 %	495 516 €	3 734 000 €	13,97 %	521 640 €	+ 26 124 €
Taxe Foncière Bâti	2 570 000 €	18,71 %	480 847 €	2 734 000 €	18,71 %	511 531 €	+ 30 684 €
Taxe Foncière Non Bâti	69 300 €	72,16 %	50 007 €	70 300 €	72,16 %	50 728 €	+ 721 €
<b>Total</b>			<b>1 026 370 €</b>			<b>1 083 899 €</b>	<b>+ 57 529 €</b>

### **2- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020 :**

Le tirage au sort doit se réaliser pour désigner 9 personnes.

- ⊙ Un premier tirage donnera le n° de la page de la liste générale des électeurs
- ⊙ Un second, donnera le n° de la ligne, et par conséquent le nom du juré
- ⊙ La personne tirée au sort devra être âgée au moins de 23 ans (électeurs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 doivent être écartés)

Les personnes suivantes ont été tirées au sort pour participer au jurés d'assises 2020 :

- Alexandre AMOSSE - 8 Chemin de Campardon
- Roselyne DAVANT épouse FUSTER - 30 Chemin des Mûriers
- Alexis GAULARD - 52 Chemin Larrieu
- Frédéric LACOMBE - 11 Chemin Larrieu
- Jeanne LAVERGNE - 4 rue de l'Archiprêtre
- Guillaume MOLINIER - 5 Chemin de Tutau Appt 27
- Claude AUGÉ épouse HYVERT - 37 Chemin Français
- Rachel PIOVESAN - 97 Route de Bérat
- Georges SINOPOLI - 24 Chemin des Mûriers.

### **3- Aménagement du giratoire :**

Mme BOYE présente le projet d'aménagement du giratoire qui consiste à implanter le portail et ses piliers qui se situent à l'entrée du Pigeonnier Chemin de Tutau.

Le Conseil Départemental a émis un avis technique favorable sur ce projet avec certaines préconisations :

- implantation du portail en dehors des zones de dégagement
- arrondir les deux socles en béton pour éviter les arêtes saillantes reliés par une fondation.
- prévoir un mouvement de terre limitant les éventuels impacts directs sur ces socles
- intégrer le rond-point dans la partie agglomérée de LHERM afin d'avoir une vitesse d'approche plus adaptée à la présence de ce nouvel aménagement.

Mme BOYE visionne le projet comme suit :





M. MAINARDIS demande si ce projet a été estimé financièrement.

Mme BOYE répond que trois devis ont été réalisés sur une fourchette de 5 000 € à 7 000 € comprenant le déplacement du portail et des piliers (démontage et reconstitution brique par brique), ainsi que la réfection du portail.

Mme BOYE précise que les devis seront réactualisés.

M. GUY s'assure que ce projet soit validé par le secteur routier du Conseil Départemental.

Mme BOYE répond par l'affirmative, précisant que ce projet doit être confirmé au secteur routier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cet aménagement.

#### **4- Appel à adhésion au projet de Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) porté par la Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

Mmes HERNANDEZ et MERCI présentent le sujet porté par la CCCG.

Le Conseil Départemental 31 a lancé un appel à projet portant sur la création de 300 places en résidence autonomie, afin de répondre à un besoin d'hébergement pour les personnes âgées fragiles.

Dans le cadre de cet appel à projet, la MSA a contacté la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour présenter le principe des MARPA.

Ces dernières sont des résidences autonomie destinées aux personnes de + de 60 ans, proposant un concept innovant de logements privés à loyer modéré construits autour d'espaces de vie collective.

Considérant les besoins importants sur le territoire, concernant le logement des personnes âgées fragiles, la Communauté de Communes Cœur de Garonne propose à travers son Programme Local de l'Habitat le développement de MARPA et sollicite les communes pour savoir si elles sont intéressées par l'implantation d'une MARPA sur leur territoire.

Mme HERNANDEZ précise que ce type de logement est une alternative à l'entrée en maison de retraite avant la perte d'autonomie.

M. BRUSTON demande quel serait l'engagement de la Commune dans cette démarche.



Mme HERNANDEZ répond que la Commune doit se prononcer sur l'intérêt de ce projet, puis si elle est retenue par la CCCG, elle devra mettre à disposition un terrain à la CCCG pour construire un tel équipement. Mme MERCI propose le terrain situé face à AUCHAN.

Mme HERNANDEZ précise que trois commissions intercommunales (habitat - social - personnes âgées) doivent travailler ce projet.

Une résidence accueillera 24 personnes. Un seul projet sera retenu sur la CCCG.

Mme HERNANDEZ rajoute qu'un tel projet n'a pas de coût pour la Commune **mais** que cette dernière doit juste céder gratuitement un terrain.

Mme SOBIERAJEWICZ intervient pour préciser que dans le cadre de la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme, le projet n'étant pas connu à ce stade de la procédure (fin de consultation des personnes publiques associées), des prescriptions ont été intégrées dans les zones AU.

Mme SOBIERAJEWICZ a donc interrogé M. ALENDA (ATD) et Mme BAILLACHE (Cabinet d'études ARTELIA) sur la possibilité de mettre en place un tel projet sur la commune ; il lui a été répondu que ce type de logements n'étant pas associé à des logements sociaux, la réalisation d'un tel projet entraînerait probablement une modification du PLU.

Mmes HERNANDEZ et MERCI rappellent bien que ce n'est pas un engagement mais une réponse de principe à l'intérêt de ce projet.

M. GUY demande si ces logements, dans la mesure où la Commune serait retenue, seront attribués aux Lhermois.

Mmes HERNANDEZ et MERCI répondent que le projet étant intercommunautaire, la population accueillie sera de Lherm, comme d'autres villages de l'Intercommunalité.

Par 17 voix pour et 3 abstentions (MM. GUY, MONTES et PRETOTTO), le Conseil Municipal est favorable à proposer la candidature de la Commune pour accueillir une MARPA sur la Commune de LHERM.

#### **5- Bilan de la semaine « agir pour le climat » :**

M. BRUSTON présente le bilan de la manifestation qui s'est tenue du 16 au 21 février qui s'est déroulée en trois phases :

- Journée du 16 février a été organisée avec le Pays du Sud Toulousain qui a renseigné les personnes intéressées pour réaliser des opérations de rénovation énergétique sur leurs bâtiments. Une soixantaine de personnes dont la majorité Lhermoises, ont été intéressées par cette rencontre.

Un apéritif a été servi à midi auquel les maires des communes environnantes étaient conviés. M. ROUJAS, Président du Pays du Sud Toulousain et M. le Maire de Lherm ont tenu un discours.

- Du 18 au 21 février, un outil pédagogique prêté par Haute-Garonne Environnement appelé « Agir pour le Climat », a été mis à disposition à la salle des fêtes, pour la population, les écoles et le collège. Plus de 150 élèves ont été reçus. L'animation était assurée par MM. BOYE, LANGER, MERCI et BRUSTON, ainsi qu'un professeur du collège. Ces séances ont été très intéressantes et ont permis une prise de conscience de la part des élèves sur les conséquences du réchauffement climatique et de l'augmentation des gaz à effet de serre.

(Cinq ateliers étaient organisés. Sur l'un d'entre eux, était mise en évidence la courbe des températures, montrant que si rien n'est mis en place, la température va s'élever de 4° à 5° d'ici 2100. Entre l'aire glacière et les années 1970, la température s'est élevée de 5°. Cet état de fait serait dramatique. En déployant tous les outils possibles, l'augmentation de température ne pourra pas être empêchée. Mme MERCI rajoute que les professeurs qui ont accompagnés les élèves adressent leur remerciements pour cette invitation et ont manifesté leurs plaisirs d'y avoir été associés.



M. BRUSTON précise que des élèves de l'école élémentaire ont participé à cette action par l'intermédiaire du centre de loisirs.

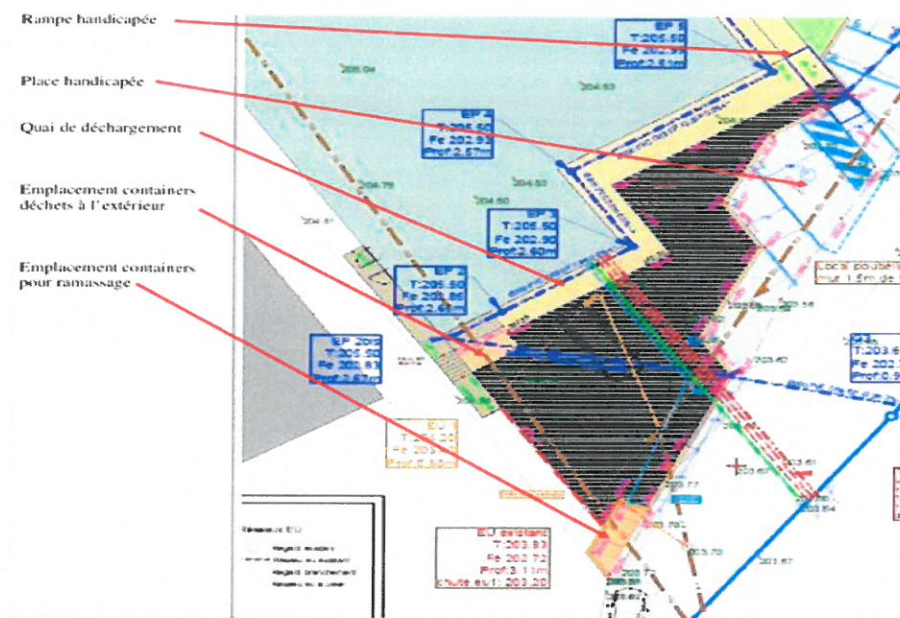
- le 21 février, s'est tenue une conférence-débat, salle du conseil municipal, animée par Mme FAUCON du Pays du Sud Toulousain. M. BRUSTON note une très faible participation, une quinzaine de personnes présentes seulement, ce qui est très décevant.

#### **6- Etat d'avancement des travaux du restaurant scolaire :**

M. BRUSTON présente une photo prise depuis l'escalier du 1<sup>er</sup> étage de l'EHPAD la Chêneraie.



- A ce jour le chantier a environ 15 jours d'avance sur le planning d'exécution, signé par les entreprises.
- La charpente doit être posée à partir du 15 avril prochain
- La date de réception des travaux est toujours prévue au 15 octobre 2019 pour une mise en service à la fin des vacances de la Toussaint
- Des ajustements ont été intégrés pour un bon fonctionnement du restaurant : cf plan suivant



## 7- Arrêt du Programme Local de l'Habitat Cœur de Garonne :

M. le Maire présente le document élaboré par un cabinet d'études et arrêté par la CCCG. Sont définis les trois grands points suivants :

Les enjeux identifiés :

- Un parc de logements trop spécialisé, qui ne répond pas à tous les besoins et qui contribue à concentrer les difficultés;
- Les parcs qui contribuent à la diversification de l'offre sont par ailleurs trop concurrents entre eux pour jouer pleinement leur rôle;
- Une évolution inquiétante du nombre de logements vacants;
- Des besoins en logements qualitativement importants qui peuvent avoir des impacts bien au-delà de la seule question du logement;
- Des capacités importantes pour répondre aux besoins en logement et contribuer à une redynamisation des centres-bourgs, mais un enjeu opérationnel préoccupant

M. BRUSTON, membre de la commission intercommunale intervient, pour préciser les enjeux menés sur le territoire de la CCCG. 65 % des logements sont grands et correspondent à des familles de moyenne bourgeoisie. Il manque des logements petits (T2et T3) moins chers et plus accessibles pour les jeunes, les personnes âgées et handicapées.

Quatre orientations définies pour identifier des priorités politiques et opérationnelles :

- Poursuivre une politique d'attractivité résidentielle forte en diversifiant l'offre et les publics cibles pour ne pas aggraver la dépendance au coût de l'énergie;
- Diversifier le parc pour répondre à davantage de besoins;
- Engager une politique de réhabilitation et de remise à niveau du parc de logements anciens occupés;
- Garantir l'opérationnalité du PLH

Programme d'actions communautaires :

- Le PLH se fixe ainsi un objectif de 250 à 300 nouveaux logements par an, tant en construction neuve qu'en remise sur le marché de logements vacants.
- Après consultation de l'ensemble des communes, ces objectifs de production de logements ont été répartis à l'échelle de chaque municipalité, selon des principes de territorialisation débattus et validés en commission Urbanisme-Habitat-Mobilité intercommunale et en comité de pilotage.



- Un programme d'actions sur 6 ans a été défini afin de garantir la réalisation des orientations fixées.
- Le budget prévisionnel global s'élève à 1 490 000 € pour la période 2019-2025.

Mme SOBIERAJEWICZ remarque que les orientations sont identiques à celles préconisées lors de l'arrêt du PLH de l'ancienne intercommunalité du Savès.

M. BRUSTON complète qu'au départ, il y avait une volonté assez sensible d'orienter le développement de logements, en particulier par rapport aux logements vacants, uniquement pour des centres-bourgs et donc il a été défini qu'en fonction des besoins, ce serait applicable à toutes la commune, et pas seulement aux centres-bourgs.

M. le Maire précise qu'il y a un obstacle à la réalisation de ces objectifs depuis les modifications législatives du Gouvernement sur l'encadrement des offices de logements sociaux qui réduisent les financements. Pour construire ces logements de petites tailles, peu consommateurs en énergie, il est nécessaire de trouver des opérateurs HLM pour intervenir. Or, ces derniers ne se déplacent plus dans la 3<sup>ème</sup> couronne toulousaine, et donc abandonnent les communes les plus rurales.

M. le Maire rappelle que la Société Les Parcs va réaliser 6 logements HLM sur la Commune par l'intermédiaire de Toulouse Métropole Habitat, et n'en réaliseront pas d'autres sur le secteur, sachant que Promologis et La Cité Jardins avaient refusé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le PLH tel que arrêté par la CCCG.

#### **8- Soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> congrès AMF 2018 :**

L'AMF 31 a adopté une résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalités, document représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques. Il rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France.

Afin de donner plus de force à ce document, en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, une délibération est proposée pour soutenir cette résolution.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> congrès AMF 2018.

#### **9- Constitution d'une servitude de passage Avenue des Pyrénées :**

M. le Maire informe le Conseil des problèmes de déversement de la mare rue du Pré Cahuzac dans les propriétés privées de MM. SUC et AURA.

Lors des dernières pluies torrentielles du printemps dernier, ces propriétés ont été inondées et à la sortie de la buse à l'angle du Chemin Larrieu et de l'Avenue des Pyrénées, un véritable torrent d'eau de la mare a dévalé.

La mare, propriété communale s'est toujours déversée sur ces propriétés privées, sans aucune servitude.

La CCCG a pris en charge les travaux de réfection du regard.

M. le Maire a proposé à MM. SUC et AURA la possibilité de laisser un passage de canalisation pour l'entretien longeant la canalette située le long de l'avenue des Pyrénées, à hauteur du n°28.

Mme AURA et MM. SUC sont d'accord pour consentir une servitude de passage de canalisation à la Commune. Les parcelles concernées sont cadastrées E 1312 – E 1346 – E 1344 – E 1366.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable pour la constitution d'une servitude de passage de canalisation sur les propriétés de MM. SUC et AURA.

## **10- Rénovation de l'éclairage de deux terrains de tennis :**

M. PASIAN présente le plan convenu avec le SDEHG pour la rénovation de l'éclairage public des courts de tennis selon les recommandations de la Ligue de Tennis :



Les travaux consistent à :

- Dépose des 16 projecteurs 400 Watts existants
- Rénovation du coffret de commande P1 « Tennis » avec mise en place de disjoncteurs différentiels
- Fourniture et pose de 8 projecteurs LED 530 Watts sur les mâts existants
- Fourniture et pose de 4 projecteurs LED 180 Watts sur les mâts
- Rénovation des interrupteurs à clé extérieurs existants pour l'allumage des terrains de tennis.

Le coût des travaux est le suivant :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	5 478 €
Part gérée par le Syndicat	13 915 €
Part restant à la charge de la Commune	15 395 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 788 €</b>

A l'unanimité, le Conseil est favorable à la réalisation de ces travaux.

## **11- Questions diverses :**

### **11-1- Commission d'environnement de l'Aérodrome Muret-Lherm :**

M. le Maire informe le Conseil du renouvellement de la commission d'environnement de l'Aérodrome Muret - Lherm pour une durée de trois ans, qui expire le 19 mai 2019.

Mme BOYE était titulaire et M. GUY, suppléant.

Mme BOYE et M. GUY émettent leur accord pour la reconduction de leur désignation auprès de cette commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette reconduction.



Mme BOYE profite de ce sujet pour annoncer la date d'Air Expo qui se tiendra le 11 mai 2019 et dont le thème sera « l'aéronautique et les femmes. »

#### **11-2- Salon Bio Nature du Sud Ouest :**

M. le Maire dispose d'entrées gratuites pour deux personnes à ce salon qui se tient du 29 au 31 mars 2019 au parc des expositions de Toulouse.

Aucun conseiller étant intéressé, M. le Maire les mettra sur le comptoir de l'accueil à la Mairie à la disposition du public.

#### **11-3- Intervention de Mme MERCI :**

Le vote du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le 16 février 2019 et 19 jeunes élèves du CM1 à la 5ème ont été élus.

A l'issue du vote, un apéritif a été offert pour leur souhaiter la bienvenue, une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Samedi 16 mars, de 9 H 30 à 12 H 30, à l'entrée d'AUCHAN, la première action sera menée par la vente de crêpes au bénéfice d'Hôpital Sourire.

Le 23 mars lors du CARNAVAL une vente de confettis sera organisée au bénéfice des Restos du Cœur.

#### **11-4- Intervention de Mme BOYE :**

Mme BOYE rappelle la manifestation du 16 mars concernant la plantation d'un arbre un enfant à 10 H 30 au Bois des Escoumes. Une quarantaine de personnes ont répondu être présentes.

Mme BOYE apporte des nouvelles du projet éolien porté par Vents d'Oc.

Depuis l'été 2018, ils sont entrés en contact avec l'Aviation Civile afin de discuter de leur avis négatif sur le projet. En cause, la distance du projet définie vis-à-vis du radar primaire de Toulouse (28.5 Km contre 30 Km minimum).

Après de nombreuses relances, ils ont obtenu un rendez-vous qui aura lieu le 21 mars prochain à Toulouse dans les locaux de la DGAC.

En parallèle, une étude a été commandée à un bureau expert dans les problématiques radars, en fin d'année 2018. La conclusion est qu'il y aura bien un impact des éoliennes sur le radar, mais qu'il est faible et limité.

Mme BOYE demande au Conseil si un conseiller peut se rendre à l'assemblée générale de l'ATD qui se tiendra le 27 mars à 10 H à Portet-sur-Garonne.

M. BRUSTON souligne qu'à ces date et heure, a lieu le recrutement de l'agent technique.

Mme BOYE informe le Conseil d'une réunion , prévue à Estenos, de l'association des collectivités forestières.

Cette association avait fait l'objet d'une précédente discussion en Conseil Municipal concernant le différend qui les oppose à l'ONF.

Mme BOYE rappelle qu'il avait été convenu, compte tenu que la commune bénéficie des prestations des deux instances, de ne pas prendre position.

Cette réunion se tiendra le 25 mars et Mme BOYE demande si un conseiller souhaite l'accompagner. M. BRUSTON est intéressé par cette proposition.

**11-5- Intervention de M. CHAUDRON :**

M. CHAUDRON demande où en est la procédure du PLU.

Mme SOBIERAJEWICZ l'informe de la tenue d'une prochaine réunion de la commission d'urbanisme qui aura lieu le 8 avril à 20 H 30.

**11-6- Intervention de M. GUY :**

M. GUY informe le Conseil d'un préavis de grève aux écoles pour le 19 mars. L'école maternelle sera fermée, compte tenu que les enseignants sont tous grévistes.

Même si le service minimum d'accueil a été convenu par la Mairie, dans la mesure où il y a 100 % d'enseignants grévistes, le Maire peut prendre la décision de maintenir ou pas le service d'accueil.

L'école élémentaire fera connaître son effectif demain vendredi 15 mars.

**11-7- Intervention de M. PASIAN :**

M. PASIAN informe le Conseil de la rencontre avec Haute-Garonne Numérique et un sous-traitant de Fibre 31 avec qui un travail de déploiement de la fibre a débuté sur la carte de Lherm, en évaluant les diverses contraintes techniques, les emplacements des futures armoires des sous-répartiteurs optiques. Des équipes seront déployées sur le terrain pour faire des aiguillages dans les fourreaux afin de vérifier que tout soit propice à la bonne réalisation.

Les adresses seront recensées afin d'estimer le plus juste possible le nombre de prises optiques à prévoir et dimensionner les armoires en fonction.

La première tranche des travaux débute le 1<sup>er</sup> juin 2019 et va durer trois ans.

**Les dates de réunions :**

- Exécutif : Mercredi 27 mars à 17 H 30
- Conseil Municipal : 4 avril 2019 à 21 H Vote du Budget

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

La Secrétaire de séance,  
Catherine HERNANDEZ



Le Maire,  
Jean AYCAGUER

